Département de mathématiques

UQÀM

Session: Automne – 2024

MAT0600, ALGÈBRE LINÉAIRE & GÉOMÉTRIE VECTORIELLE (HORS PROG.)

Plan de cours

ENSEIGNANT DU COURS

Enseignant **Alexandre Pilotte**

Courriel pilotte.alexandre@uqam.ca

Attention: Pilotte avec 2 t et PAS ~~courrier~~.uqam.ca (sinon, vous écrirez à un étudiant dont le nom de famille s'écrit avec un seul t)

Groupe 30

Cours	**Mercredi**	18h00 – 21h00	local **N-M510**
Séance d'exercices	Samedi	9h30 – 11h30	local **N-M510**

DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES
(514) 987- 4186

Site internet

http://www.moodle.uqam.ca

DESCRIPTION DU COURS SELON L'ANNUAIRE

Systèmes linéaires d'équations et matrices. Résolution à l'aide de la méthode de Gauss-Jordan et de la matrice Inverse. Déterminant. Vecteurs et représentation géométrique. Produits scalaire et vectoriel. Espace vectoriel : base, dimension, combinaison linéaire, Indépendance linéaire. Applications géométriques : droites, plans et détermination de leurs Interactions, calculs d'angles, de longueurs, d'aires et de volumes.

OBJECTIFS DU COURS

Ce cours vise principalement à se familiariser avec les outils de base de l'algèbre linéaire et de la géométrie vectorielle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Examen intra	**50 %**	**16 octobre 2024**
Examen final	**50 %**	**11 décembre 2024**

Aucune autre opportunité (travail supplémentaire, reprise d'examen, etc.) d'augmenter le nombre de points ne sera considérée.

À noter que l'évaluation finale pour ce cours est S (succès) ou E (échec).

La note S sera attribuée pour toute note finale de 60% et plus.

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) à un cours utilisant l'évaluation de type succès-échec peut obtenir d'être évalué selon la notation littérale.

Communication des résultats

Les résultats des évaluations vous seront communiqués via le portail étudiant: **https://portailetudiant.uqam.ca/**

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- **Ross, André. *Algèbre linéaire et géométrie vectorielle* : *applications en sciences humaines, 2e édition*. Sainte-Foy: Le Griffon d'Argile, 2012** en vente à la Coop UQAM, (librairie Jasmin, J-M205) et sur https://www.coopuqam.com/materiel-obligatoire-recherche.html ➔ tapez MAT0600 dans le rectangle bleu (à gauche) "Matériel obligatoire et recommandé".
- Une calculatrice **non graphique, non programmable**. Il se peut que vous possédiez déjà une telle calculatrice. Sinon, le modèle suivant est suggéré:

SHARP EL-531

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les cours se donneront en mode présentiel.

Il n'y aura **pas** de capsule, vidéo ni enregistrement fourni.
La prise de photos ainsi que l'enregistrement audio et vidéo sont donc strictement interdits pendant les cours.

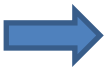
Des notes de cours trouées seront déposées sur Moodle avant les cours. Elles seront complétées en direct pendant les cours. Il est recommandé de les imprimer. **Les notes complètes ne seront jamais envoyées**: ni aux présents, ni aux absents, **peu importe la raison**.





DÉROULEMENT DES EXAMENS

Carte d'identité
L'étudiant doit poser sur sa table sa carte d'identité de l'UQAM au début de l'examen.



Documents et autres
Aucun document n'est permis. **Les téléphones cellulaires, tablettes et ordinateurs doivent être rangés**. Les calculatrices non graphiques et non programmables sont permises.

ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

La nouvelle politique d'évaluation de l'enseignement, ayant pour objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, au cours d'une période de 20 à 30 minutes réservée à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore par le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Les étudiants qui ont une lettre signée de leur conseillère ou conseiller du Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ), dans laquelle il est fait état de leur inscription au BIRÉ à titre d'étudiant en situation de handicap sont invités à remettre ce document à leurs professeurs et chargés de cours dès le début de la session, afin que les aménagements dans le respect des exigences académiques soient déterminés de concert avec chacun des professeurs et chargés de cours. Les étudiants qui ont une déficience ou une incapacité mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le BIRÉ le plus tôt possible:

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
Par téléphone : 514 987-3148
Courriel : situation.handicap@uqam.ca
En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : https://harcelement.uqam.ca/

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514 987-0348
calacs@uqam.ca trevepourelles.org

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité: 514 987-3131

CALENDRIER https://etudier.uqam.ca/calendriers

1er cours: mercredi 4 septembre 2024

Date limite pour abandonner sans facturation (ni mention d'échec): **16 septembre 2024**

Date limite pour abandonner sans mention d'échec, mais facturé: **7 novembre 2024**

Congé férié (pas de cours): lundi 30 septembre (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation) et lundi 14 octobre (Action de grâce)

COURRIEL ET ANNONCES:

Vous devez consulter régulièrement votre courriel de l'UQAM et le forum de nouvelles sur Moodle.

ABSENCE AUX COURS

C'est **VOTRE** responsabilité de vous informer **à VOS COLLÈGUES** de ce qui a été vu en classe (et photographier/photocopier/transcrire les notes données en classe). Utilisez le forum de discussion de Moodle pour demander ce que vous avez manqué en laissant votre adresse courriel pour ne pas que toute la classe reçoive une série de courriels de réponses.

Ne PAS envoyer de courriels à ce sujet à l'enseignant.

NB: Les notes de cours avec les exemples complétés ne seront envoyées en aucun cas aux personnes absentes, peu importe la (bonne ou mauvaise) raison. Veuillez relire le paragraphe précédent!